



Comité Départemental de Tennis de Table de la Moselle
Siège : ACADEMOS – 2 rue plénière – 57 420 VERNY
Site internet : www.cd57tt.fr

FINALES DEPARTEMENTALES PAR CLASSEMENT 2024/2025

Le Comité Départemental de la Moselle organise les **Finales Départementales par Classement**,
les **samedi 22 et dimanche 23 mars 2025**
au **Cossec du Wiesberg, rue de Remsing à FORBACH.**

Règlement :

- le déroulement sportif est le même que celui prévu aux règlements régionaux, à savoir répartition des joueurs selon les points classements **du 1^{er} janvier** dans des poules de 3, puis placement de **l'ensemble des participants** dans un tableau à élimination directe en fonction de leurs places dans les poules.
- un classement intégral sera joué à partir des huitièmes de finale.
- des récompenses seront remises aux trois premiers de chaque tableau.
- **les joueurs de moins de 9 ans (Poussins) ne peuvent participer à cette épreuve.**
- le déroulement sportif est susceptible d'être modifié dans un tableau comportant moins de 9 inscriptions.
- les balles seront fournies par le CD57TT.

Tableaux organisés et horaires :

F5 :	joueuses classées 5	F7 :	joueuses classées 6 et 7
F9 :	joueuses classées 8 et 9	F12 :	joueuses classées 10, 11 et 12
F+13 :	joueuses ayant un nombre de points supérieur à 1300 points et non numérotées		
H8 :	joueurs classés 5, 6, 7 et 8	H10 :	joueurs classés 9 et 10
H12 :	joueurs classés 11 et 12	H15 :	joueurs classés 13, 14 et 15
H+16 :	joueurs ayant un nombre de points supérieur à 1600 points et non numérotés		

Les tableaux F+13 et H+16 sont qualificatifs pour la finale régionale, mais pas pour la finale nationale.

Samedi 22 mars	Début à 14h00 :	H8
Dimanche 23 mars	Début à 9h30 :	H10 / H12 / F5 / F7
	Début à 10h30 :	H15 / H+16 / F9 / F12 / F+13
Dans tous les tableaux, le pointage aura lieu, au plus tard, 30 minutes avant l'heure officielle de début.		

Droits d'engagements :

L'inscription est gratuite pour les licenciés engagés au Critérium Fédéral.

Pour les autres joueurs, les droits d'engagement sont fixés à 8,00 €.

Inscriptions et désistements :

Les engagements devront parvenir, à l'aide du bulletin d'inscription dédié, par mail au plus tard le **mercredi 19 mars 2025 à midi** (contact@cd57tt.fr)

En cas de forfait non excusé, une amende de 10 € sera adressée aux clubs des joueurs fautifs.

Arbitrage :

Les joueurs assureront l'arbitrage des parties.

Le juge-arbitre sera M. Nicolas KUNTZ - 06.73.17.65.75